



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS vous est donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité d'Inverness, aux personnes intéressées par le premier projet de règlement N°241-2026 visant la modification du règlement de zonage N°166-2016 afin d'agrandir la zone résidentielle dans le périmètre d'urbanisation et modifier les usages autorisés dans la zone R-5.

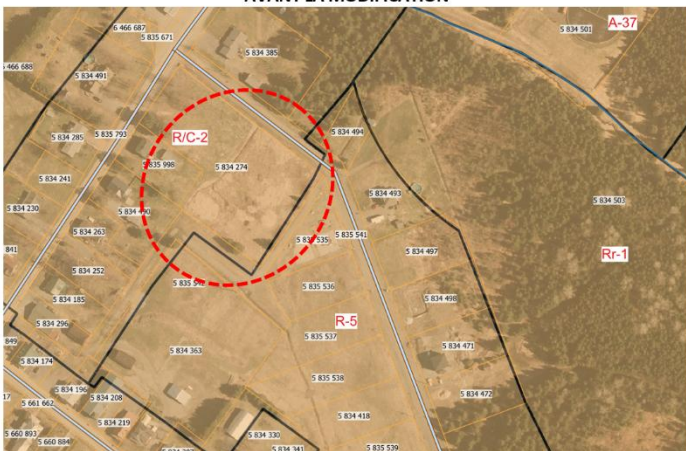
Lors d'une séance tenue le mardi 14 avril 2026, le conseil de la Municipalité a adopté le premier projet de règlement N°241-2026 visant la modification du règlement de zonage N°166-2016 afin d'agrandir la zone résidentielle dans le périmètre d'urbanisation et modifier les usages autorisés dans la zone R-5.

La Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 5 mai 2026 de 19 h à 19 h 30, à la salle du bureau municipal au 1799 rue Dublin, à Inverness en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A 19.1) ;

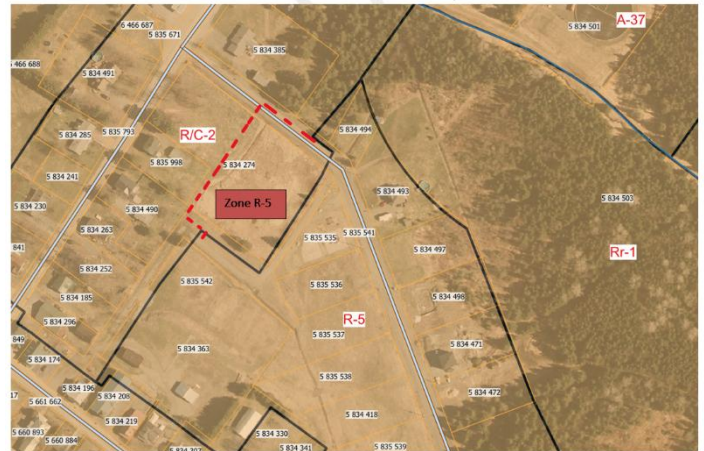
RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle R-5 à même une partie de la zone R/C-2 et d'y autoriser les habitations multifamiliales.

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION



Cette modification a pour objectif de favoriser une offre résidentielle plus diversifiée et de répondre à la demande croissante en logements multilogements, tout en optimisant l'utilisation du territoire dans les secteurs desservis. Elle vise également à soutenir le développement résidentiel et la vitalité du milieu, en cohérence avec les orientations du plan d'urbanisme. ■



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les changements de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires d'ouverture du bureau et sur le site de la municipalité au www.invernessquebec.ca.

Donné à Inverness, ce 16^e jour d'avril 2026.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité d'Inverness

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 16^e jour d'avril 2026.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière